



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2011

CONVOCATION DU 29 AOUT 2011

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17 + 2 procurations

PRESENTS :

Maire : M. Jean-Marie BOUCHÉ

Adjoints : M. Eric TROCHON
M. Yves HERRAULT

Conseillers : M. Albert CHARLOT
Mme Anne-Marie DELOUBES
Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER
Mme Gaëlle COTTEREAU

Mme Sylvie ESNAULT

Mme Josiane ROTTIER

Mme Maryse ROUSSET
M. Gérard AMESLON
M. Christian MONCHÂTRE
M. Anthony HERRAULT

M. Michel CHOLIÈRE
Mme Nicole HALLIER
M. Juan SALIDO
M. Laurent JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSES :

Mme Marinette CHÉRON
M. Jany ROLLE

donne procuration à
donne procuration à

Mme Sylvie ESNAULT
M. Gérard AMESLON

Est élue secrétaire de séance : Mme Maryse ROUSSET

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations qui pourraient être formulées sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 4 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

La question suivante est inscrite par :

- Mme ROUSSET : Communauté de Communes.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS

Cour Epidaure : Rénovation WC Publics et Aménagement dans le préau d'une Salle à Manger-Salle de Réunions

Les travaux doivent commencer ce début de semaine avec intervention dans un premier temps de l'entreprise Richard en charge du gros œuvre.

Un problème s'est posé pour l'accès des véhicules d'une certaine importance dans la cour d'Epidaure. Il a été décidé que l'approvisionnement des matériaux et donc le stationnement des véhicules se ferait par la rue Basse qui sera donc fermée à la circulation chaque fois que nécessaire pour la partie comprise entre la rue St Julien et la rue Marius Beslin.

Les riverains en ont été informés.

Aménagement secteur Rues Grosse Pierre et Saint-Julien

Le Conseil Municipal est appelé ce soir à valider le choix des entreprises retenues lors de sa réunion du 5 Septembre.

Une réunion est prévue le 19 Septembre pour l'organisation du planning des travaux qui devraient commencer mi Octobre par la démolition du vieux bâtiment.

L'actuelle salle à manger du Centre Epidaure sera donc supprimée en attendant que soit mise en service la salle aménagée dans le préau. La salle à manger aménagée dans l'ancien logement de fonction de la rue du Collège sera mise à disposition de la Cie Jamais 203 pendant la période des travaux.

Aménagements Place du Château

Nous allons prochainement mettre en place les 2 bacs complémentaires que nous avons commandés et que nous avons reçus : l'un au pied de la façade du Château, le second à proximité du bassin.

S'agissant du problème récurrent du bassin, nous sommes en train de faire de nouveaux tests d'étanchéité à la suite d'une nouvelle intervention de l'entreprise Colas et nous procéderons ensuite à une mise en eau. Nous allons aussi étudier pour 2012 la mise en place d'un jet d'eau pour accroître l'intérêt de cet équipement.

Prairie

Pour le remplissage de la fosse de la structure de grimpe, nous avons finalement retenu la solution des copeaux de bois de pin des Landes qui ont été mis en place après le 15 Août (pour une quantité de 11 tonnes). Lorsque nous avons reçu le devis de la solution précédemment envisagée (gravillons de Seine), il est apparu en effet que la mise en place des gravillons occasionnait un surcoût important engendré par la nécessité de transférer les gravillons dans un contenant plus petit pour accéder sur le terrain de la prairie.

Les travaux de réalisation du terrain de boules doivent se faire seconde quinzaine de septembre après évacuation des tuiles et vieux pavés qui avaient été stockés dans la partie basse du terrain.

Rentrée scolaire

Les effectifs sont les suivants au jour de la rentrée :

-Ecole Maternelle : 93

-Ecole élémentaire : 182

Il est constaté une baisse du nombre d'élèves en maternelle, l'année dernière les effectifs étant de 105 élèves et une stabilité du nombre d'élèves en primaire (183 à la rentrée 2010).

Pendant l'été

-Nous avons procédé au transfert de la classe Clis de l'école René Cassin de la rue Montreuil à celle de la rue des Maillets. Elle a été installée dans la classe SCAN.

-La table avec bancs dont nous avons fait l'acquisition a été installée dans la cour de l'école RC 2.

-L'entreprise Demas doit prochainement procéder dans cette même cour à l'installation du portail intermédiaire.

-La cour de l'école maternelle a été en partie refaite : la peinture de l'auvent et des bas de panneaux de la nouvelle classe a été reprise par l'entreprise qui l'avait faite il y a 2 ans.

Le GTP créé pour établir un Plan Directeur d'évolution des Bâtiments et Equipements Scolaires sera à nouveau prochainement réuni.

Zone naturelle humide

Nous avons reçu le projet réalisé par le cabinet Ecce Terra en fonction des indications que nous lui avons données. Il en résulte un coût estimatif de 317.150€ HT. Nous allons revoir le cabinet prochainement pour nous faire préciser un certain nombre de points et être en mesure de finaliser le dossier de demande de subvention.

Le chantier international de jeunes Concordia s'est conclu le lundi 25 Juillet par un barbecue auquel plusieurs membres du conseil municipal étaient présents. Ce chantier, quoique contrarié par le mauvais temps, s'est déroulé dans de très bonnes conditions et dans un très bon climat.

Il a permis de dégager l'accès aux cours d'eau dans la première partie du chemin de découverte mais il est clair qu'un travail de maintien en état de ce qui a été fait est nécessaire.

Travaux de voirie

-Au cours du mois d'Août, ont été réalisés comme prévu par l'entreprise Colas

L'aménagement d'un trottoir de stationnement le long du mur du Cimetière rue de la Jugerie ainsi que la réfection de la chaussée de cette partie de la rue.

L'aménagement de l'accès de la rue Basse à la Rue Nationale.

L'aménagement du chemin reliant le square de l'Ormeau au chemin du Rocher

La réalisation d'un « bateau » sur le trottoir de la cuisine de la cantine scolaire.

Le remplacement du revêtement de l'extension de la cour maternelle par un enduit bituminé rouge.

La réfection de la route de la Coopérative.

Par ailleurs

-Une nouvelle allée au cimetière a été aménagée comme prévu par l'entreprise de R Pasquier.

-Nous avons remis à niveau la salle à manger de l'ancien logement de fonction de la rue du Collège. Cette salle à manger est destinée à être mise à disposition des enseignants mais, pendant la période des travaux du secteur Epidaure, elle sera dédiée à la Cie Jamais 203.

Centre d'élevage et d'entraînement de chevaux de course

La réunion prévue par la procédure de révision simplifiée du PLU avec les Personnes Publiques Associées et les maires des communes environnantes s'est tenue le 25 août. Lors de cette réunion, l'intérêt général de l'opération a été reconnu et la procédure peut donc se poursuivre. Une enquête publique sera organisée vraisemblablement en Novembre et cette procédure devrait arriver à son terme en début d'année.

A court terme, cela n'empêche pas la procédure d'examen des deux Permis de construire qui ont été déposés début Août (sans faire mention pour le moment des studios prévus pour les apprentis dans le Centre d'entraînement) de se poursuivre.

Nous savons par ailleurs qu'un très important programme de travaux de terrassement va prochainement commencer. Et il s'agit déjà d'un marché très important pour une entreprise locale.

En fonction des dernières informations qui nous ont été transmises sur le projet

-Le Centre accueillera une centaine de chevaux : une soixantaine à l'entraînement et une quarantaine au centre d'élevage.

-Il est prévu pour le moment qu'il emploie une dizaine de salariés, compte non tenu des apprentis.

Nous avons aussi des difficultés avec les Services du Département pour l'accès (effectivement dangereux) du Chemin du Parc sur la route de Saint-Calais et ceux-ci étaient sur la voie d'imposer un aménagement extrêmement coûteux. Nous pensons aujourd'hui avoir convaincu le mandataire de la famille Abrivard d'organiser l'essentiel des entrées et sorties du côté de la petite route du Petit Bouquet à Maisoncelles avec aménagement d'une voie de liaison entre le Centre d'élevage et le Centre d'entraînement.

Réhabilitation des logements Sarthe-Habitat de la Place des Violettes

Sarthe-Habitat envisage de procéder à une importante opération concernant les 15 logements de la Place des Violettes. Il est prévu des travaux d'économie d'énergie mais aussi de confort et de sécurité pour un investissement total estimé aujourd'hui à 1.024.177€.

L'incidence sur le montant des loyers sera de 4,41% en moyenne mais les travaux doivent conduire à une baisse sensible de la facture d'énergie pour les locataires de l'ordre de 40% par rapport à la facture actuelle.

Une réunion d'information et de concertation a été organisée à cet effet avec les locataires début Juillet. Un accord de la majorité des locataires est maintenant requis pour que les travaux puissent être engagés.

Mme ROUSSET et M. CHOLIERE évoquent les désagréments causés par les habitants de l'immeuble situé dans la rue du Collège et appartenant à Mancelle d'Habitation : nombreux chiens et chats vacants dans les propriétés voisines et mal nourris, conteneurs d'ordures ménagères non rentrés. Ils souhaitent une intervention du propriétaire auprès des locataires pour un rappel à l'ordre et demandent s'il est possible d'intervenir au niveau des attributions des logements.

Le Maire répond que le problème s'est déjà posé il y a quelque temps et que, suite à ses demandes, Mancelle d'Habitation a réalisé des interventions auprès des locataires.
Il reprendra contact avec cet organisme.

Projet d'aménagement rue du Val de Loir

Nous travaillons pour 2012 sur un projet d'aménagement qui aurait un double objet :

- aménagement un chemin de liaison piétonnier entre le chemin de Champbordeau et la rue Claude Monnet.
- ralentir la circulation dans la descente de cette rue.

Une réunion de travail a eu lieu avec Mr Maubert qui préconise un aménagement de type «écluse » et la réalisation d'un trottoir côté droit descendant.

Nous allons missionner un BE (Safege probablement) pour réaliser l'étude et établir un estimatif de coût.

Bilan de la soirée du 14 Juillet :

Le nombre de repas servis a été du même ordre que l'année précédente. La buvette a connu par contre une affluence beaucoup plus importante et ce du fait de la décision prise de l'ouvrir à nouveau après le feu d'artifice. Une foule importante a assisté au Feu d'Artifice apparemment très apprécié dans sa nouvelle formule.

Le total des recettes a été de 2.779,50f (dont 1.275€ pour la buvette au lieu de 815€ en 2010).

Les dépenses ont été de 2.074,23€, ce qui laisse un solde excédentaire de 705,27€ qui a fait l'objet d'un chèque émis par le Comité des Fêtes au bénéfice du CCAS.

IL est rappelé par ailleurs qu'ont été pris en charge directement par la commune le coût de la prestation de Pyro-Concept (5.790€) et le coût de l'orchestre (636€).

Aménagement cuisine Salle Polyvalente

Par rapport à la solution que nous avons retenue en premier lieu, nous avons décidé de travailler sur une solution alternative qui présenterait l'avantage de bien faire le distinguo entre le flux apport des plats et le flux retour de vaisselle sale. Celui-ci se ferait par le bar et le petit local jusqu'alors à usage de bureau jusqu'à l'installation de plonge qui serait déplacée en fond de cuisine à la place des armoires actuelles de rangement de la vaisselle.

Les grands frigos dont nous avons décidé l'achat seraient mis en place à l'entrée de la cuisine et donc beaucoup plus aisés à utiliser que dans la solution initiale.

L'un des deux ballons d'eau chaude de la cuisine a expiré et va être très prochainement remplacé.

Réforme des collectivités locales

Alors que notre commune et la Communauté de Communes avaient émis un vote majoritairement favorable au rapprochement avec le Pays Calaisien préconisé par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la Communauté de Communes du Pays Calaisien a émis un vote très majoritairement défavorable.

Ce vote ne traduit pas, semble-t-il, le refus de coopérer à l'avenir avec le Pays Bilurien mais est plutôt motivé par la non prise en compte d'une ouverture vers le Loir et Cher et trop d'inconnues sur les conséquences financières d'une fusion.

Par ailleurs, plusieurs communes de la CdC de Brières-Gennois, à commencer par la commune de Connerré, ont émis un vote défavorable à l'intégration de Thorigné.

Dans ces conditions, on s'oriente vers une situation de statu quo et le maintien de notre Communauté de Communes telle qu'elle est aujourd'hui.

Divers

-Les ardoises volées sur une partie du toit du lavoir ont été remplacées par l'entreprise de Jean-Pascal Herrault pour un montant de 219,66 € TTC.

-Le tracteur Kubota dont nous avons décidé l'acquisition doit nous être livré jeudi prochain. Une formation à l'utilisation de ce nouveau matériel sera dispensée au personnel du Service Technique à cette occasion.

-Travaux d'adduction d'eau : le bouclage du réseau AEP des chemins de la Teillerie et de Champbordeau que nous avons évoqués il y a quelques mois doivent commencer le 20 Septembre prochain. Les travaux seront réalisés par la Sté Cana Ouest.

-Le complément de sonorisation pour le Théâtre Epidaure dont nous avons décidé l'achat a été installé le 2 Septembre. Il permettra notamment d'améliorer la qualité du son pour des activités telles que les séances de cinéma.

-Le Smirgeomes et la Communauté de Communes organisent le jeudi 6 Octobre en soirée une réunion d'information publique sur la Redevance Incitative Ordures Ménagères qui doit être mise en place sur notre territoire en 2012.

Le Maire insiste sur le fait de bien informer la population (nombre de levées, montant de la redevance...) et précise que des leçons seront à tirer de l'expérience faite actuellement sur Saint Calais qui applique déjà cette redevance, notamment pour tous les cas particuliers qui peuvent se présenter.

Au sujet du montant de la redevance à payer par l'usager, Mme ROUSSET indique qu'il semblerait que le montant réel à payer serait supérieur aux chiffres annoncés.

-Vente tracteur Massey-Ferguson : il a été procédé le 11 Juillet à l'ouverture des 4 plis reçus.

Le tracteur a été adjugé à Mr Baillard, de Malicorne, qui a fait l'offre la plus intéressante d'un montant de 3.500€. Trois autres propositions avaient été faites : 2.800, 3.050 et 3.151€.

-Grange à André : la Radio Ornithorynque est en train d'organiser son déménagement dans ses nouveaux locaux de la Poste qui va se faire avant la mi-Septembre. Les locaux de la Grange à André seront donc alors totalement vides. Nous sommes saisis d'une demande d'achat d'une petite partie du terrain (0a70) enclavé dans la propriété voisine et n'y sommes pas hostiles dans la mesure où cette cession permettrait d'établir une limite plus logique entre les deux propriétés.

-Lors de la nuit du 5 au 6 Juillet, trois des grands panneaux vitrés du Hall du Centre Culturel Epidaure ainsi qu'un panneau donnant sur la rue St Julien ont été vandalisés par des jets de bouteilles et de pierres. Nous avons fait appel à l'entreprise qui les avait réalisés lors de la construction du centre, à savoir l'entreprise Barbier de Bonnétable. Le coût du remplacement est de 5.246,85€ qui sera pris pour l'essentiel en charge par l'assurance Groupama.

Mme ASSE-ROTTIER demande s'il est possible de remplacer le vitrage cassé au niveau du théâtre. Le Maire prend note de la demande.

-Santé au Travail 72 : cet organisme abandonne progressivement le recours aux camions spécialisés pour l'organisation des visites médicales pour les faire dans des centres bien équipés. Il a donc pris la décision depuis plusieurs mois de ne plus faire de visites à Bouloire et d'inviter les employeurs à envoyer les salariés les passer à Saint-Calais, ce qui pose des problèmes aux employeurs mais aussi à leurs salariés. Santé au Travail 72 est prêt à revoir sa position s'agissant de Bouloire à condition que nous mettions des locaux à sa disposition : bureau de médecin, bureau d'assistante médicale et salle d'attente. Une solution pourrait peut-être être envisagée au sein de la Maison Médicale.

-Organisation d'une réunion publique bilan mi-mandat : nous avons prévu, sans doute le vendredi 21 Octobre (date à confirmer) une réunion publique destinée à la fois à faire le bilan de la première moitié du présent mandat et répondre aux questions des personnes présentes.

-Journée du Patrimoine : cette année le Château sera ouvert aux visiteurs le dimanche 18 Septembre et le Syndicat d'Initiative organisera deux visites guidées à 10h et 15h.

-Autres réunions prévues à court terme

Commission Finances : Lundi 12 Septembre

Commission Culturelle : Mercredi 28 Septembre

Groupe de Travail Evolution des équipements scolaires : Jeudi 29 Septembre 18h (à confirmer).

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

01 - AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RUE DE LA GROSSE PIERRE – TRAVAUX CHOIX DES ENTREPRISES

Le Maire informe l'assemblée que suite à la consultation lancée par la délibération du 4 octobre 2010, la Commission d'ouverture des plis s'est réunie à deux reprises, une première fois le 11 juillet 2011 pour l'ouverture des plis et une seconde fois le 21 juillet après l'analyse des offres par la SAFEGE, maître d'œuvre pour cette opération. Il rappelle que le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 273 979 € HT.

Le Maire indique qu'à l'issue de la 2^{ème} réunion, le choix de la Commission s'est porté sur les entreprises suivantes, pour un montant total TTC de 304 162,28 € :

Lots	Désignation	Nom de l'entreprise	Offres € HT
01	Démolition de 2 bâtiments	Entreprise DIVARE	14 100,00
02	VRD – Assainissement	COLAS	214 398,37
03	Eclairage public	CITEOS	21 860,16
04	Plantation	GIRAUD SA PAYSAGISTE	3 957,76
	TOTAL		254 316,29

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour et 1 voix contre (Mme ASSE-ROTTIER),

- approuve le choix de la Commission d'ouverture des plis pour les entreprises chargées des travaux d'aménagement du secteur de la rue de la Grosse Pierre,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette décision et notamment les marchés à intervenir.

02 - EPICERIE – RAVALEMENT DU PIGNON

Suite à la consultation lancée pour la rénovation du pignon de l'épicerie place du Petit Marché, le Maire indique que seule l'entreprise PLAIS-DAGUENET a fait parvenir une proposition, comprenant échafaudage, piquetage, jointement à la chaux blanche finition grattée, pour un montant de 6 678,47 € HT, soit 7 987,45 € TTC.

M. AMESLON demande s'il a été prévu de traiter l'écart qui existe entre l'épicerie et l'ancien magasin de fleurs.

Le Maire répond que cela n'a pas été prévu. Il fait part aux élus de la reprise prochaine du local de l'ancien magasin de fleurs par un magasin assurant la vente et le dépannage de matériel informatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de retenir le devis de l'entreprise PLAIS-DAGUENET pour la rénovation du pignon de l'épicerie, pour un montant de 6 678,47 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

03 - RENOVATION CLASSE ECOLE PRIMAIRE RENE CASSIN 2

En vue de poursuivre le programme de rénovation des classes des écoles, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les propositions de deux entreprises relatives à la rénovation de la classe de M. CHOQUET dans l'école primaire René Cassin 2, rue des Maillets. Les travaux auraient lieu pendant les vacances de la Toussaint, même si la période est courte, le peintre intervenant sur une semaine, la classe étant débarrassée par le Service Technique le lundi et remise en place le mercredi avant la rentrée des classes.

Cette opération comprendrait la peinture des murs, du plafond, des boiseries et des radiateurs ainsi que le changement du revêtement de sol.

Le Maire présente un comparatif des devis reçus pour des prestations similaires :

- Devis BROSSIER, pour un montant de 8 204,21 € HT, soit 9 812,23 € TTC,
- Devis BOUET, pour un montant de 6 516,85 € HT, soit 7 794,15 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de retenir le devis de l'entreprise BOUET pour la rénovation de la classe de M. CHOQUET dans l'école primaire René Cassin 2, pour un montant de 6 516,85 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

04 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DU COLLEGE – RESEAU TELEPHONIQUE

Suite à des baisses de tension sur le réseau électrique, le Département a prévu un renforcement du réseau électrique à partir du poste « Gendarmerie » dans la rue du Collège, avec enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

Le Maire précise que la mise en souterrain du réseau électrique est financée à 100% par le Conseil Général dans le cadre de la modernisation du réseau de distribution publique

Il rappelle que pour le réseau téléphonique, le Conseil Municipal, par délibération du 18 avril dernier, a approuvé le principe de réaliser une opération de dissimulation de ce réseau.

L'étude réalisée dernièrement par le BRED (Bureau des Réseaux Electriques Départementaux) fait ressortir pour le génie civil de télécommunication un coût de 24 000 € HT, non compris le câblage et la dépose du réseau. Le reste à financer par la Commune, représentant 70% du montant total, s'élève à 16 800 € net.

Par ailleurs, France Télécom assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau, dont le financement sera assuré à 70% par la Commune et 30% par le Département. Pour ces travaux, la participation de la Commune est estimée à 6 000 € HT.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité par 17 voix pour :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet,
- accepte de participer à 70 % du coût HT des travaux, soit 16 800 € net pour le génie civil de télécommunication,
- accepte de participer à 70 % du coût HT des travaux de câblage et de dépose du réseau, soit 6 000 €,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Mme ROUSSET demande s'il a été prévu de finaliser l'enfouissement du tuyau qui assure la protection des fils électriques et qui va jusqu'au transformateur. Le Maire répond qu'il posera la question au BRED qui suit ces travaux.

05 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DU COLLEGE – ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de l'opération d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans la rue du Collège, le Maire propose au Conseil Municipal de procéder en même temps à l'enfouissement du réseau d'éclairage public. Il indique que la mise en souterrain du réseau d'éclairage public relève de la maîtrise d'ouvrage de la Commune et que celle-ci doit en assurer le financement.

L'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR, qui assure la maintenance du réseau d'éclairage public sur la Commune, a fait parvenir un devis pour ces travaux d'enfouissement, en proposant la mise en place de luminaires de type CLIP EVOLUTION. Le montant du devis s'élève à 4 776 € HT, soit 5 712,10 € TTC.

Suite à une remarque de Mme ROUSSET sur la nécessité d'uniformiser le modèle de lampadaire installé sur la Commune, le Maire répond qu'il partage cet avis.

Le modèle de lampadaire présenté aux élus étant bleu, Mme ASSE-ROTTIER demande s'il est possible de retenir la couleur grise comme pour les luminaires de la place du Château. La couleur pouvant être choisie, le Maire répond favorablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- retient le principe d'installer des luminaires de type CLIP EVOLUTION, de couleur grise, sur l'ensemble du bourg à chaque fois qu'une création ou une rénovation d'éclairage public est nécessaire,
- décide de confier à l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public dans la rue du Collège, pour un montant de 4 776 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

06 - CENTRE CULTUREL EPIDAURE – REMPLACEMENT DES VITRAGES SUITE A DES DEGRADATIONS

Le Maire signale à l'assemblée que dans la période du 5 au 6 juillet 2011, un ou plusieurs individus ont lancé des projectiles sur plusieurs vitres de la façade du Centre Culturel, occasionnant de gros impacts en étoile. Afin de procéder au remplacement de ces vitrages, un devis a été sollicité auprès de la Menuiserie Alu BARBIER, entreprise qui avait réalisé ces travaux en 2001. Le montant des travaux pour la mise en place de ces nouveaux vitrages s'élève à 4 387 € HT, soit 5246,85 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de confier le remplacement des vitrages vandalisés au Centre Culturel Epidaure à la Menuiserie Alu BARBIER, pour un montant de 4 387 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGETAIRES

07 - SALLE A MANGER COUR EPIDAURE : ACQUISITION DE MOBILIER

Le Maire indique aux conseillers présents que les travaux de création de la salle à manger/salle de réunion dans la Cour Epidaure devraient être achevés à l'automne. Aussi, il convient de prévoir l'équipement de cette salle en tables et chaises.

En raison de la configuration de la salle, il est proposé une organisation en petites tables carrées avec pied unique central permettant des aménagements modulables, faciles d'accès pour les personnes handicapées et facilitant l'entretien du sol. Le mobilier devra présenter une certaine personnalité, conférant à l'espace un caractère chaleureux et convivial. La capacité maximale d'accueil nécessite l'achat de 10 tables 80 x 80 (ou 70 x 70) et de 30 chaises ou fauteuils.

Une présélection de produits des sociétés JULIEN, VEGA et BLANCHET-DHUISMES a été constituée et a été soumise à l'avis du Groupe de Travail qui s'est réuni le 29 août dernier.

Après discussions, le choix s'est porté sur les produits de la société VEGA, pour un montant de 3 215 € HT. En parallèle, le Maire propose d'installer le même type de mobilier dans la nouvelle salle à manger de l'ancien logement de fonction de la rue du Collège, de façon à pouvoir en cas de besoin réaliser des transferts de mobilier d'une salle à l'autre. Le nombre de chaises étant suffisant pour équiper les deux salles, il conviendrait d'acheter 4 tables supplémentaires. Le montant de la commande s'élèverait à 3 662,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide d'acquérir 14 tables et 30 chaises auprès de la société VEGA pour l'équipement de la salle à manger de la Cour Epidaure et de l'ancien logement de fonction, pour un montant de 4 380 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

Suite à une question de Mme ASSE-ROTTIER sur l'anticipation de cet achat, le Maire précise que, la société ayant ce mobilier en stock, la commande ne sera passée que lorsque les travaux de la nouvelle salle à manger d'Epidaure seront en cours d'achèvement.

08 - TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE POUR L'ANNEE 2011/2012

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter un nouveau barème pour les différents tarifs trimestriels applicables à l'Ecole Municipale de Musique pour la rentrée 2011 :

Elèves Biluriens et pour les enfants dont le(s) parent(s) travaille(nt) à Bouloire :

Solfège seulement	57,00€
Instrument seulement (au-delà du second cycle de solfège)	62,00 €
Solfège + Instrument	84,00 €
Eveil Musical	34,00 €

Autres élèves :

Solfège seulement	66,00 €
Instrument seulement (au-delà du second cycle de solfège)	127,00 €
Solfège + Instrument*	149,50 €
*Si membre de "Union Musicale de Bouloire"	83,00 €
Eveil Musical	57,00 €

Chorales et autres activités (tarifs uniques pour biluriens et non-biluriens)

Chorale enfants	12,00 €
Chorale adultes	38,00 €
Classe Orchestre	22,50 €
Technique vocale	59,00 €

Réductions sur les tarifs ci-dessus :

Sur 2 ^{ème} enfant	10 %
Sur 3 ^{ème} enfant	20 %
Sur 4 ^{ème} enfant	30 %
Sur la pratique d'un deuxième instrument	50 %

Location d'instrument

Par instrument mis à disposition	29,00 €
Caution obligatoire (payable lors de la mise à disposition)	370,00 €

Dans le sens de la convention signée pour le SDEA, Mme ROUSSET suggère de réfléchir en amont sur les tarifs à pratiquer à Bouloire afin d'harmoniser les tarifs de l'école de musique de Bouloire sur ceux pratiqués par l'école de musique de Saint Calais, afin de ne pas risquer une augmentation brutale lors de l'intégration de l'école de musique de Bouloire dans celle de Saint Calais. Le Maire agréé cette proposition qui sera étudiée pour la rentrée 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour,

- entérine les propositions ci-dessus mentionnées comme tarifs trimestriels applicables à l'Ecole Municipale de Musique de Bouloire à compter de la rentrée scolaire 2011,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

➤ BAIL DE L'ANCIEN RESTAURANT « LA BERGERIE »

Le Maire fait part à l'assemblée de la persistance de loyers impayés de la part de la SARL AIPE pour l'ancien restaurant 'La Bergerie', celui-ci étant resté fermé depuis sa reprise par cette société. Il ajoute qu'une réunion a été organisée avec Mme Dufant et son notaire, Me Mouchel, pour essayer de trouver une solution à une situation qui s'enlise de mois en mois.

En conclusion de cette réunion, il est apparu qu'un accord pourrait être conclu sur les bases suivantes :

1-La Société AIPE (Mme Dufant) choisirait de concentrer ses efforts sur l'exploitation du restaurant « Pizz'Amis » et, une fois le Sporting de Connéré vendu, de la Salle des Hirondelles. Elle renoncerait au bail commercial afférent à l'ancien établissement « La Bergerie » et en ferait restitution à la commune sans aucune indemnité.

2-En contrepartie, la Commune

a-s'engagerait à ne pas céder le bail pour une autre activité de restauration,

b-ferait abandon de la moitié de la dette de loyer existant à la date de la formalisation de l'accord (au 30 juin, la dette s'élève à 2 304,42 €, hors frais de poursuites restant intégralement à la charge de la société AIPE).

Le Maire propose aux membres présents d'approuver cet accord.

Mme ROUSSET déclare être contre cet accord pour les raisons suivantes :

- La Commune a légalement la possibilité de demander la résiliation du bail en cours pour non paiement des loyers,
- Si la Commune institue une réserve en interdisant l'activité de restauration sur cet établissement, elle hypothèque l'avenir pour un futur acquéreur en cas de revente de cet immeuble par la Commune, celui-ci ne pouvant avoir une activité de restauration.

Sur la première remarque, le Maire répond que la Commune a effectivement la possibilité de demander la résiliation du bail, mais que compte tenu du fait que la pizzeria est exploitée par la même famille, il préférerait privilégier une solution de consensus.

Sur le deuxième point, le Maire précise que la question de fond qui se pose aujourd'hui porte sur la poursuite ou non d'une activité de restauration sur cet établissement. Il indique que, dans quelque temps, Bouloire sera doté de trois restaurants (L'auberge, la pizzeria et le Belga) et s'interroge sur la viabilité d'un quatrième. Le Maire ajoute que l'intérêt pour la Commune de reprendre le bail de la Bergerie permettrait de retrouver toute liberté pour vendre cet immeuble.

Mme ROUSSET indique que si la Commune accorde cet accord et vend cet immeuble par la suite, la réserve relative à une interdiction d'exercer une activité de restauration sera indiquée dans le contrat de vente.

Le Maire répond que de nombreux actes de cession de baux commerciaux sont établis avec de telles réserves. M. TROCHON ajoute que cet établissement pourrait être repris pour toutes sortes d'activités sauf la restauration.

M. Anthony HERRAULT demande s'il y a des candidats pour des locaux commerciaux actuellement, et notamment pour 'La Bergerie'. Le Maire répond par la négative concernant 'La Bergerie' mais ajoute qu'il a des contacts régulièrement pour des demandes de surfaces commerciales.

Il rappelle l'intérêt de la Commune de conclure cet accord avec Mme DUFANT :

- Permettre de sortir d'une situation qui risque de se dégrader encore,
- Retrouver la libre disposition de l'immeuble, sans occupant, pour soit conclure un nouveau bail avec un nouveau repreneur, soit vendre l'immeuble.

Mme ROUSSET demande un temps de réflexion supplémentaire sur ce dossier.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de reporter l'examen de ce dossier à la prochaine séance.

09 - MEDIATHEQUE - CONVENTION AVEC REG'ART

Le 14 décembre prochain, la Médiathèque souhaite présenter un spectacle intitulé 'Le secret du chat' produit par l'association REG'ART. Le coût de la représentation s'élève à 500 € TTC. Pour réserver ce spectacle, il est nécessaire de signer une convention avec l'association REG'ART.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour :

* Accepte la convention à conclure avec l'association REG'ART,

* Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous documents relatifs à cette décision.

2.3 POINTS DIVERS

10 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :

- * Achat de panneaux de signalétique auprès de SIGNAUX GIROD, pour 1 441,39 € HT,
- * Achat de copeaux pour la plate-forme de la structure de cordes à la Prairie auprès de DISTRICO Espaces Verts, pour 3 330,10 € HT,
- * Remplacement des 6 portes de placards dégradées à la salle polyvalente par l'entreprise H et H, pour 1 314 € HT,
- * Mission d'étude d'urbanisme pour la révision simplifiée du PLU confiée à Xavier DEWAILLY pour un forfait de rémunération de 4 000 € HT,

- Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre :
 - * Indemnité de GROUPAMA pour le remplacement des vitrages du Centre Culturel Epidaure, suite aux dégradations de juillet, pour 3 935 € HT,
- Concessions dans le cimetière :
 - * Concession de 30 ans au cimetière à la famille PASTEAU-DUBOIS,
 - * Concession de 50 ans au cimetière à la famille AHIER,
 - * Concession de 30 ans au cimetière à la famille PASTEAU-GASNIER,
 - * Concession de 50 ans au cimetière à la famille LAMBERT-GAUDIN,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain : Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas exercé ce droit à l'occasion des transactions suivantes :
 - * Vente par SOCIAL IMMO à M. MITTON/Melle VANNIER d'une propriété non bâtie au lieu-dit La Teillerie
 - * Vente par les Consorts VIVET à Mme DAMANT d'une propriété bâtie au 55 rue Nationale,

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

11 - REVISION SIMPLIFIEE DU PLU – COMMISSION URBANISME

Le Maire rappelle qu'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est en cours. Il propose de constituer une Commission Urbanisme chargée de suivre les travaux nécessaires à l'élaboration des documents pour la création d'une nouvelle zone « Neq », zone naturelle équitation, afin de permettre l'implantation d'activités équestres au nord du lieu-dit « La Bruyère ».

La Commission Urbanisme est constituée des membres suivants :

M. BOUCHE Jean-Marie	Mme ROTTIER Josiane
M. TROCHON Eric	M. CHARLOT Albert
Mme ROUSSET Maryse	Mme ASSE-ROTTIER Jocelyne
Mme ESNAULT Sylvie	

12 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DDT - RAPPORT 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Comme chaque année, la Direction Départementale des Territoires a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la Commune. Le Maire donne lecture de ce rapport.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et par 19 voix pour, le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté pour l'exercice 2010.

Mme ROUSSET souhaite avoir des précisions sur la qualité des boues rejetées par la station d'épuration. Le Maire répond que ce sujet n'est pas abordé par ce rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, mais par le rapport du concessionnaire VEOLIA.

13 - TRANSFORMATION D'UN ELEVAGE AVICOLE AVEC PLAN D'EPANDAGE SUR COUDRECIEUX – ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du 21 juillet 2011, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation préfectorale pour la transformation d'un élevage avicole, avec mise à jour du plan d'épandage, situé au lieu-dit « La Busse Carrée » sur la commune de Coudrecieux.

Il précise que l'enquête publique se déroule du 5 septembre au 5 octobre 2011 inclus et que le dossier d'enquête est consultable en Mairie.

Après en avoir délibéré et par 19 voix pour, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet présenté pour la transformation d'un élevage avicole, avec mise à jour du plan d'épandage, sur la commune de Coudrecieux.

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Chemin de randonnée route de Saint Calais**

M. AMESLON demande que soit réalisé un fauchage de l'herbe le long du chemin à l'arrière des platanes, le dernier fauchage datant du mois de mai.

Le Maire prend note de la demande.

*** Lotissement de la Petite Charmoie**

Suite à une question de Mme ROUSSET sur le nombre de lots restant à vendre, le Maire indique que deux démarches sérieuses de réservation sont en cours sur les 5 derniers lots du lotissement.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 3 octobre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Maryse ROUSSET

Les Conseillers Municipaux